

Rendre le secteur attractif pour les jeunes

L'économie sociale attire peu les jeunes. En Guadeloupe, à peine 10 % des salariés du secteur des services à la personne sont âgés de moins de 35 ans. Une plus faible rémunération dans ce secteur pourrait expliquer cette faible appétence des jeunes. En effet, 40 % des salariés de ce secteur perçoivent moins de 1,1 Smic horaire brut, contre 25 % dans l'ensemble des salariés de l'île.

En juin 2011, au niveau national, un programme dénommé Jeun'ESS a été lancé pour attirer les jeunes vers l'économie sociale, leur donner une place plus importante et valoriser leurs initiatives. Cet objectif a été pris en compte au niveau régional à travers des présentations lors de forum des métiers. Néanmoins, le « tiers secteur » pourrait être une réponse au fort chômage des jeunes (53 % pour les moins de 25 ans)⁹. Par exemple, en 2011 et 2012 près de 250 jeunes de moins de 30 ans ont pu trouver un emploi avec une qualification dans une entreprise d'insertion¹⁰, à l'image de « Gwadeloup an nou bel », ou encore « Bik d'insertion ».

Professionaliser les emplois et diversifier les sources de financement des entreprises de l'économie sociale

Le potentiel de développement des services à la personne est important au regard des métiers investis en Guadeloupe. En effet, trois activités seulement sont présentes sur la vingtaine possible : le repassage et le ménage, la gestion des espaces verts et l'aide à domicile pour les personnes âgées ou handicapées. Des raisons culturelles et la méconnaissance des métiers du secteur des services à la personne peuvent être des éléments explicatifs. On notera d'ailleurs que le secteur privé est relativement sous représenté : sur les 160 organismes agréés de services à la personne (OASP) en Guadeloupe, seuls 29 % appartiennent au secteur privé contre 52 % en Martinique, 60 % en Guyane et 55 % en France métropolitaine.

Par ailleurs, les jeunes de 30 ans et moins occupent moins souvent des postes de cadres que dans l'ensemble des secteurs d'activité (7,5 % contre 10 %). Ils sont plus fréquemment ouvriers (29 % contre 22 %) ou exercent une profession

intermédiaire (23 % contre 19 %). L'absence de formation initiale de niveau supérieur au bac + 2 dans la région est un élément d'explication. En effet, seul un lycée, préparant à un CAP ou à un BTS, est spécialisé dans les métiers du social et du médico-social en Guadeloupe ; ce qui obligerait les jeunes à poursuivre leur formation ailleurs. Toutefois, il existe de nombreuses formations continues allant du niveau V au niveau I. La formation professionnelle constitue un véritable enjeu dans le développement de ce secteur.

Si la formation des salariés permet de développer les compétences de l'entreprise, la diversification des activités et de la clientèle est un gage de pérennisation pour la structure. Actuellement, ces entreprises sont fortement dépendantes d'une clientèle unique et le risque d'en subir les contrechocs lors d'une désaffection de celle-ci est important.

⁹ Source : Insee, Enquête Emploi DOM 2011

¹⁰ Supplément France-Antilles écrit et réalisé pour la Région Guadeloupe, avril 2013